

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 06005
Numéro SIREN : 789 400 868
Nom ou dénomination : ACTI-CE

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008871

Désignation de l'entreprise : SAS ACTICE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 RUE JEAN NOVEL 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 78940086800038 Néant *

Exercice N clos le 30062019 N-1 30062018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	8 951	1 819	7 132	3 119
TOTAL (II)		8 951	1 819	7 132	3 119
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clientèles et comptes rattachés (3)*	751 737		751 737	578 052
CREANCES	Autres créances (3)	489 582		489 582	160 458
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Disponibilités	87 267		87 267	227 031
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	6 026		6 026	4 789
	TOTAL (III)	1 334 613		1 334 613	970 331
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif* (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 343 564	1 819	1 341 745	973 450

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

* D'après les données de l'entreprise, ce bilan est dressé dans la monnaie d'€

Désignation de l'entreprise : SAS ACTICE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....000.....)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	134 143	136 666	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	157 156	97 477	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	313 299	256 143	
Autres propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	398		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	59 800	1 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	616 221	462 130	
	Dettes fiscales et sociales	DY	257 939	200 838	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	11 832			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	82 256	53 338	
TOTAL (IV)	EC	1 028 445	717 307		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 341 745	973 450		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 028 445	717 307		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 341 744.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 143 201.83 Euros et dégageant un bénéfice de 157 156.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers			3 171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 577		3 155
TOTAL	3 577		6 326
TOTAL GENERAL	3 577		6 326

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			3 171	3 171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		952	5 780	5 780
TOTAL		952	8 951	8 951
TOTAL GENERAL		952	8 951	8 951

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		336		336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	458	1 396	371	1 483
TOTAL	458	1 732	371	1 819
TOTAL GENERAL	458	1 732	371	1 819

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	336				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 396				
TOTAL	1 732				
TOTAL GENERAL	1 732				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	751 737	751 737	
Personnel et comptes rattachés	266	266	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 133	6 133	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 346	88 346	
Divers état et autres collectivités publiques	2 624	2 624	
Groupe et associés	31 310	31 310	
Débiteurs divers	360 904	360 904	
Charges constatées d'avance	6 026	6 026	
TOTAL	1 247 345	1 247 345	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	398	398		
Fournisseurs et comptes rattachés	616 221	616 221		
Personnel et comptes rattachés	52 657	52 657		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 001	59 001		
Impôts sur les bénéfices	9 976	9 976		
Taxe sur la valeur ajoutée	133 322	133 322		
Autres impôts taxes et assimilés	2 983	2 983		
Groupe et associés	59 800	59 800		
Autres dettes	11 832	11 832		
Produits constatés d'avance	82 256	82 256		
TOTAL	1 028 445	1 028 445		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	9 800			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	200.0000	100			100

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	149 861
Autres créances	4 407
Total	154 267

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540 054
Dettes fiscales et sociales	84 428
Total	624 482

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 026
Total	6 026

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	82 256
Total	82 256

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R 225-102)

	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	20 000 100	20 000 100	20 000 100	20 000 100	20 000 100
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	608 300	442 801	697 650	824 472	1 143 202
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	80 227	99 477	165 946	139 125	208 820
Impôts sur les bénéfices	18 385	22 522	44 040	41 058	49 932
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	61 842	76 955	121 871	97 477	157 156
Résultat distribué	25 000			100 000	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	618.42	769.55	1 219.06	980.67	1 588.88
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	618.42	769.55	1 218.71	974.77	1 571.56
Dividende distribué à chaque action	250.00			1 000.00	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	2	5	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	51 670	64 792	177 307	232 797	287 752
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	22 802	30 518	81 458	107 478	144 413

ACTI-CE SAS

**Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 20 000 €
Siège social : 1, Rue Jean Novel**

69100 VILLEURBANNE

RCS LYON 789400868

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 157 156,18 Euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 100 000 euros

Autres réserves 57 156,18 euros

Le dividende sera mis en paiement le 3 janvier 2020

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

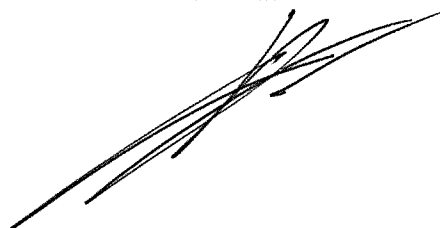
30/06/2016 : NEANT

30/6//2017 : 100 000 €

30/06/2018 : 100 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,
Le Directeur Général





JEAN AMBLAUX

EXPERT COMPTABLE / COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'ordre et à la compagnie des Commissaires aux comptes de Lyon

ACTICE

**SAS AU CAPITAL DE 20.000 EUROS
1 RUE JEAN NOVEL**

69100 VILLEURBANNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Baly Building - 1, rue du Dr Pierre Papillon - 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 78 85 40 01 - Fax 04 78 84 85 52 - Portable 06 08 54 05 91

E-mail : ambiaux.jean@orange-business.fr - N° Siret 321 310 005 00020 - N° TVA intracommunautaire FR 93 321 310 005

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUES EST ACCEPTÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société ATICE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ACTICE relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-

avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 20 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

Jean AMBIAUX

